

L'infirmière pratique

Le code de la branche: 53-41-M/03

La durée et la forme de l'enseignement: 4 ans – de présence

Destiné: anciens élèves des écoles primaires

Le mode de l'achèvement: le baccalauréat

Les anciens élèves se font valoir

Après l'achèvement des études et après avoir passé les épreuves de baccalauréat les anciens élèves sont préparés à exercer le travail de l'employé médical. Ils exercent les activités sans surveillance professionnelle en conformité avec la diagnose déterminée par le médecin ou le dentiste, ils portent éventuellement assurent le soin infirmier général.

Suivant les instructions ils réalisent les accomplissements infirmiers, ils participent au projet infirmier et ils collaborent à l'évaluation des résultats du soin infirmier porté, ils assurent les activités liées à l'accueil, au laisser partir et au décès du patient.

Les anciens élèves se font valoir:

- dans les établissements sanitaires différents par exemple des hôpitaux et des policliniques - dans les centres médicaux et d'infirmières, dans les cabinets des médecins pratiques ou professionnels ou ils peuvent exercer le soin à domicile. - comme l'employé sanitaire dans les établissements du service social par exemple les maisons de santé avec des patients en longue maladie - dans les instituts du service social pour les personnes handicapés, dans les maisons de retraite etc.